

# Gazette du Pyla



edito

**A**u nom de tous les membres du Conseil d'administration de l'ADPPM, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2005.

L'année 2004 fut marquée par une série d'événements liés à l'environnement qui ne peuvent nous laisser indifférents :

- Le Prix Nobel de la Paix fut décerné le vendredi 8 octobre 2004 à une Kényane, Ministre-adjoint à l'Environnement, chargée du plus grand projet de reboisement d'Afrique.

- Un tsunami est survenu en Asie du Sud-est, plus dévastateur encore que celui qui a anéanti si près de nous Lisbonne en 1755.

- Le vote d'une charte de l'environnement dans laquelle figure le principe de précaution qui aura la même valeur constitutionnelle que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

- Le maintien de la Loi Littoral.

Tout porte à croire que, plus que jamais, les activités humaines vont devoir mieux prendre en compte les « droits de la nature ».

C'est dans cet esprit que l'ADPPM a tout mis en œuvre au cours de ces précédentes années pour convaincre de la nécessité de préserver un certain nombre d'équilibres dans notre pays de Buch, notamment par une politique drastique de limitation de l'urbanisation et des atteintes à l'environnement.

C'est à ce prix que nous pourrions conserver l'identité de notre site.

Le poids des enjeux financiers rend notre tâche de plus en plus exigeante.

En 2004 nous avons obtenu sur les grands dossiers :

- la signature du Schéma de Mise en Valeur de la Mer,

- la création du « pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre »,

- le choix de la municipalité de La Teste de préserver la coupure d'urbanisation entre La Teste Centre et le Pyla

- la décision de créer une ZPPAUP au Pyla

Je suis sûr que vous aurez à cœur en 2005 de nous soutenir massivement. A bientôt donc et bonne année à tous.

J. Storelli, Président

## LA COUPURE D'URBANISATION DE LAUREY-PISENS

Depuis de nombreuses années, l'ADPPM se prononce en faveur du maintien de la coupure d'urbanisation entre La Teste Centre et le Pyla, tout en soutenant l'agrandissement du Golf et l'implantation d'un hôtel de bon niveau, bien intégré dans le site. Cette position permet de maintenir l'essentiel de l'espace boisé actuel.

LE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de La Teste que la municipalité se propose d'adopter, reprend les propositions de l'ADPPM.

L'édification de 350 lots, souhaitée par le Club de Golf (dont certains membres du Conseil d'administration sont aussi promoteurs-constructeurs) et aussi par l'Association J'AIME PYLA (qui fait circuler une pétition pour la création de ces 350 lots sur 35 ha, aménagements compris), est ainsi remise en question.

Ce n'est pas le cas de l'extension du Golf puisque le PADD intégrera un zonage d'environ 25 ha permettant son agrandissement, dont le Club de Golf ne voulait d'ailleurs pas entendre parler il y a encore 4 ans ; diverses solutions de financement sont à envisager et à proposer par les parties prenantes.

Toutefois, comme on pouvait le craindre, la municipalité n'a pas été en mesure de faire échec au projet du groupe EIFFAGE (lotissement des Hauts du Golf) et ce dans l'attente de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux saisie de la question des sorties sur le boulevard d'Arcachon des 89 lots prévus.

Il faut souligner que la venue de 89 lots sur les terrains des Hauts du Golf porterait gravement atteinte à l'identité du quartier (lotissements du Laurey et du Domaine de la Forêt) et à ses équilibres.

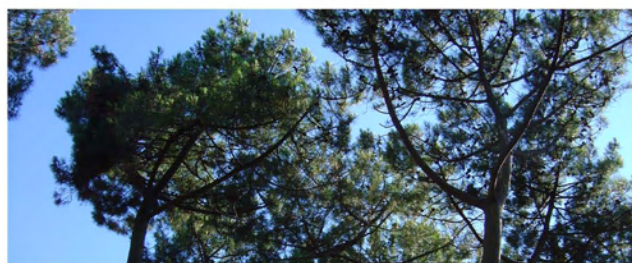
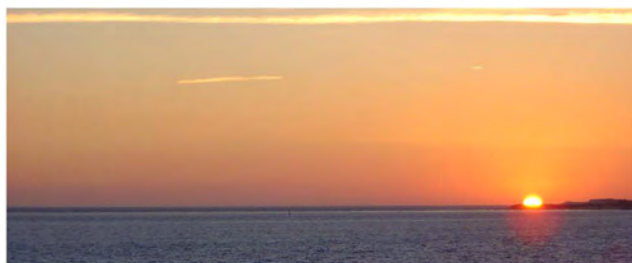
L'ADPPM désapprouve donc ce projet d'urbanisation et fera valoir tous les moyens juridiques susceptibles d'y faire échec. (Loi Littoral, absence de continuité d'urbanisation, problèmes d'accès, impact sur le boulevard d'Arcachon)

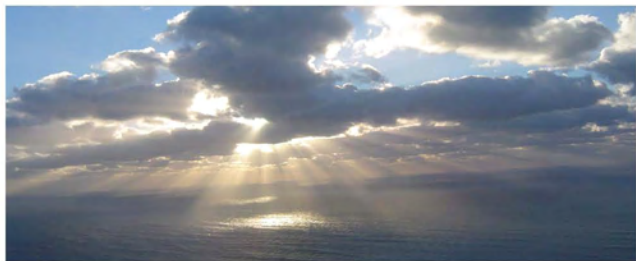
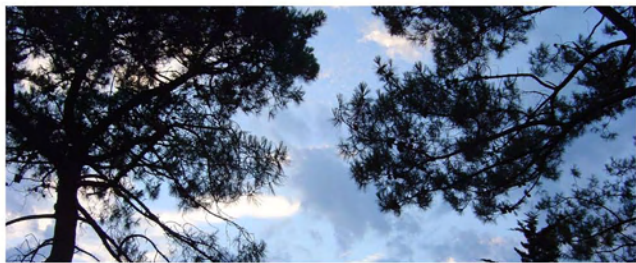
Saluons la décision courageuse qu'est en passe de faire voter la municipalité testerine.

- Elle évite une urbanisation continue entre La Teste Centre et le Pyla ;

- Elle préserve l'espace boisé constitué d'essences et d'espèces faisant partie de notre patrimoine bien connu notamment des chasseurs ;

- Elle permet l'agrandissement du Golf d'Arcachon dont on sait qu'il est situé sur le périmètre de la Ville de La Teste.





## LE SMVM

Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer a été signé le 23 décembre 2004 au terme de 12 années de préparation.

Lors de sa publication, il sera enfin permis d'appréhender clairement ce que constitue la création d'un « pôle nouveau » à La Teste. (cf. débats avec Madame Des Egaulx, députée et Monsieur Rogelet, sous préfet, lors de l'AGO ADPPM du 9 août 2004).

Au terme de 12 années de préparation, ce document, qui domine tous les autres documents d'urbanisme, est destiné à permettre une meilleure gestion intégrée (mer / terre).

## LA ZPPAUP

Le diagnostic de juin 2004 consacré à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) indique :

« Le développement du Pyla s'est réalisé de façon harmonieuse grâce aux règlements d'urbanisme de 1969 ; aujourd'hui, le respect du règlement du POS est moins évident. C'est par le biais d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) que la ville souhaite renforcer la protection de ce site exceptionnel. »

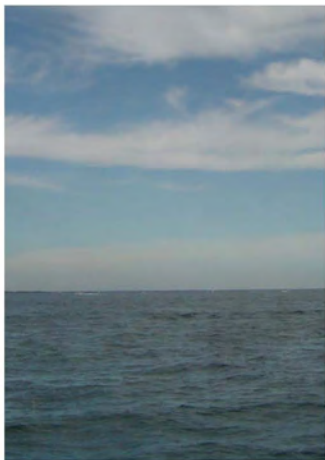
Comme annoncé dans la presse (SO du 30 décembre 2004) et lors des vœux du Maire, la municipalité a « prévu de mettre en place un dispositif de ZPPAUP sur le Pyla, de garantir la protection des espaces naturels remarquables..., de maintenir et améliorer les coupures d'urbanisation. »...

Il s'agit désormais de procéder à cette création de toute urgence car chaque année apparaissent au Pyla des constructions qui avilissent le site.

## UN PROJET DE LOTISSEMENT AU PYLA SUD

Une demande de permis de lotir est actuellement à l'instruction à l'Urbanisme de la mairie de La Teste portant sur le projet d'édification de 65 lots situés en site inscrit.

L'ADPPM fera preuve de vigilance sur ce projet, que ce soit sur un plan juridique ou environnemental (Loi Littoral, absence de continuité d'urbanisation, problèmes d'accès, impact sur le boulevard de l'Atlantique).



## L'ILE AUX OISEAUX

La partie classée Domaine Public Maritime (DPM) de l'Île aux Oiseaux vient d'être affectée au Conservatoire du Littoral, lequel en délègue la gestion à la ville de La Teste.

Les recettes perçues en contrepartie des autorisations d'occupation temporaire (AOT), portant notamment sur 41 cabanes, financeront l'entretien et la surveillance.

## LES TRAVAUX DE REENSABLEMENT

Le SIBA a décidé de recharger les plages du Pyla par l'apport de 150000 m3 extraits du flan est du Banc de Bernet.

## LES TRANSPORTS ET LA VOIRIE

a. Un TGV quotidien : Les gares de La Teste et d'Arcachon sont désormais desservies quotidiennement par le TGV.

Il reste donc à mettre en place de réelles correspondances de bus permettant de relier les gares à la Place Meller et au quartier Haïtza.

b. Un transport en bus du Pyla à La Teste Centre : beaucoup d'adhérents souhaitent pouvoir se rendre du quartier de la place Meller ou de la Corniche vers La Teste Centre en bus.

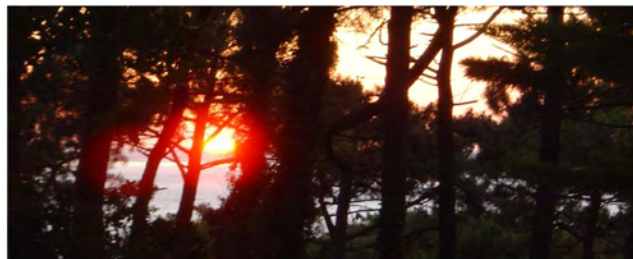
L'ADPPM demande la mise en place rapide de ces transports de proximité au service des personnes qui ne peuvent ou ne veulent se déplacer en voiture.

c. Une programmation de travaux de réfection des rues et trottoirs, d'aménagement de dispositifs d'évacuation des eaux pluviales, de pistes cyclables et de signalisation est à mettre en œuvre le plus rapidement possible.

## LA DECHETTERIE

L'ADPPM a demandé à la COBAS que les horaires d'ouverture de la déchetterie du Pyla, située Avenue de Biscarosse, soient alignés sur les autres déchetteries de la région.

Cette demande fut favorablement accueillie par Monsieur DELUGA, président de la COBAS, par la création d'un poste nouveau; ainsi les horaires sont désormais à l'année de : *entre le 1er avril et le 30 sept. du lundi au samedi 8h-12h30 / 13h30-18h30, dimanche 8h-12h ; et entre le 1er oct. et le 31 mars 8h30-12h30 / 13h30-17h30, (dimanche 8h30-12h).*



## LES CORPS-MORTS

Comme annoncé lors des vœux du Maire, le transfert de la gestion par les affaires maritimes à la commune est effectif.

Les professionnels poseurs de corps-morts ne devraient plus être en conflit puisque chaque zone de mouillage sera attribuée exclusivement par appel d'offres.

L'enlèvement pur et simple, de novembre à février, de nombreux corps-morts en raison d'une possible gêne à la pêche, à l'ostréiculture ou aux travaux de réensablement, a créé les années passées une vive émotion.

Dorénavant, la première ligne de corps-morts sera déplacée vers le chenal.

Comme le prévoit le Schéma de Mise en Valeur de la Mer, il s'agit désormais de ne pas multiplier à outrance les corps-morts, mais d'en rationaliser la gestion.

On sait que les corps-morts « sauvages » dépassent les 3000, alors que le total des mouillages autorisés par arrêté de 1985 est de 4520 sur le Bassin.

On en compte près de 8000 sur une surface de 16.700 hectares en pleine mer et de 6.100 hectares en basse mer.

## L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES

L'ADPPM demande une nouvelle fois à la municipalité de programmer par tranches l'enfouissement de l'essentiel des lignes électriques aussi inesthétiques que dangereuses en cas de tempête.

### Composition du bureau

Président J. Storelli  
1er vice Président J. Rigaud  
2nd vice Président H. Legrix de La Salle  
Secrétaire Général A. Malbreil  
Secr. gén. Adjoint R. Bravard  
Trésorier M. Cros

Association de défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer  
Association agréée pour la défense de l'environnement par arrêté préfectoral du 25 janvier 1995.

Directeur de la publication :  
Jacques Storelli

Téléphone / Fax : 05 56 22 79 48  
Adresse e-mail : adppm@hotmail.com  
Site Internet : www.adppm.fr.st

Pour accroître et garantir notre efficacité, nous avons besoin de votre adhésion.

Pour adhérer à l'ADPPM, envoyez votre cotisation\* à  
ADPPM / BP35 / 33115 Pyla-sur-Mer

\*membre actif : 27€ \*membre associé (demeurant au foyer d'un membre actif) : 4€